



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

SARL COLLET

17 RUE DE CASTRES

02690 ESSIGNY LE GRAND

Laon, le 25 janvier 2021

**Objet :** Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : épandage de matières de vidange - Accord sur dossier de déclaration

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'épandage de matières de vidange pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 10 décembre 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

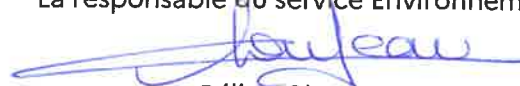
Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Benay, Castres, Essigny-le-Grand, Frières-Faillouël, Itancourt, Jussy et Urville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Haute Somme pour information. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous rappelle que, conformément au courriel du 8 décembre 2020 adressé à la SEDE (copie ci-jointe), la SARL COLLET devra déposer une nouvelle demande d'agrément pour exercer l'activité de vidangeur, conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié réglementant l'activité de cette profession.


Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La responsable du service Environnement,



Céline Chouteau

50, boulevard de Lyon  
02011 LAON Cedex  
Réf : MN/AL - Dossier n° 02-2020-00253  
Affaire suivie par : Michel NOLLET  
Tél. : 03 23 24 64 43  
Mél. : ddt-env@aisne.gouv.fr  
Service Environnement - Unité police de l'eau

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)